

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC****Séance du : 30.01.2024**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11
Date de la convocation 23.01.24 Date d'affichage 31.01.24 Objet de la Délibération Versement subvention SOLIDA AFRICA	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier</i> A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / RIOU J. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / GRANDJEAN L. / BARDINE L. / BAUDRAND M. Excusés : CHEVAT L. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V.	

Le maire fait part au Conseil d'une demande de subvention : deux jeunes filles sont actuellement en mission humanitaire en Côte-d'Ivoire avec l'association SOLIDA AFRICA de Chomérac.

L'une d'elle, Solène CHAREYRE, est administrée à St Lager-Bressac.

Elles ont la charge de s'occuper d'enfants handicapés et sollicitent l'aide de la commune pour l'achat de produits de première nécessité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 abstentions et 6 votes favorables,

- ✓ Se prononce favorablement au versement d'une subvention à l'association SOLIDA AFRICA
- ✓ Fixe le montant à 100 €
- ✓ Charge le maire d'en informer les requérants
- ✓ Inscrit cette dépense au budget Principal Commune

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Alain BERNARD
Maire de SAINT LAGER BRESSAC

